



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-27 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

La mise en œuvre des programmes des fonds européens 2021-2027 prévoit un volet territorial pour soutenir les projets locaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Les 2 EPCI ont défini une stratégie locale commune dont la structure porteuse est la Communauté d'Agglomération (CA) du Niortais. Le Groupe d'Action Locale (GAL) en assure la réalisation. Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL pour la période de programmation s'élève à 4 123 229€.

La stratégie est déclinée en 8 fiches action :

- Fiche action 1 : Stimuler l'accès au logement et aux services de proximité et diversifier l'offre touristique ;
- Fiche action 2 : Garantir l'accès à la santé de chacun ;
- Fiche action 3 : Les mobilités au cœur de la transition énergétique et environnementale ;
- Fiche action 4 : Promouvoir, valoriser la richesse paysagère, patrimoniale et environnementale ;
- Fiche action 5 : Soutenir l'innovation sociale et territoriale pour un développement responsable d'un point de vue économique, social et environnemental ;
- Fiche action 6 : Une coopération intra territoriale autour de l'agriculture de proximité et du Programme Alimentaire Territorial ;
- Fiche action 7 : Coopération ;
- Fiche action 8 : Animation /communication, gestion, suivi et évaluation de la stratégie.

Au regard des élections de mars 2026, il convient à présent de désigner les élus qui représentent la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Vu la délibération DE 2022 – 05 – 07 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre du 25 mai 2022 portant candidature de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et de la Communauté d'Agglomération du Niortais du volet territorial du PO FEDER 2021-2027 ; et déléguant le portage de la programmation des fonds européens 2021-2027 à la Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Président ;

Vu la délibération DE 2022 – 07 -18 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre du 27 juillet 2022 autorisant la signature de la Convention de gestion entre la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre et la Communauté d'Agglomération du Niortais du volet territorial du PO FEDER 2021-2027 ;

Vu la délibération C-5-02-2023 du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 20 février 2023 portant instruction et mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux et délégation du portage du groupe d'action locale à la CAN ;

Vu la délibération DE 2026-02-20 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre du 25 février 2026 autorisant la signature de la convention de partenariat entre le bénéficiaire « chef de file » et les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 par le Groupe d'Action locale

Monsieur le Président propose de désigner les élus ci-dessous pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

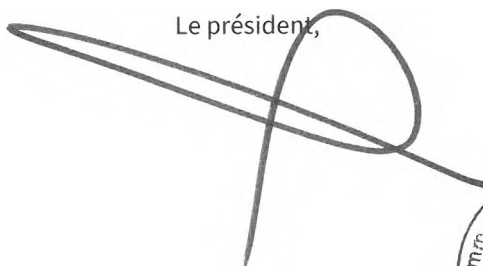
Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphane BAUDRY	Dominique PAYET
Gaël JOSEPH	Morgane SEMERDJIAN
Christine HEINTZ	Alain HIBON
Jean-François RENOUX	Alain BORDAGE
Céline RIVOLET	Éric PREVOST

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à la majorité (une abstention : Sophie FAVRIOU),

- DE DÉSIGNER les élus listés ci-dessous pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au GAL
- D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du GAL.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

